



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 5 mai 2015   19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

 TAIENT pr  sents : Mesdames les conseill  res Carole Charbonneau, Sandra Dicaire et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Roland Montpetit.

 TAIT absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

 TAIT  galement pr  sente : Madame Anik Morin, secr  taire-tr  sori  re.

### **OUVERTURE DE LA S  ANCE**

Ayant quorum la s  ance d  bute   19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour,   savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
  - 3.1 S  ance ordinaire du 7 avril 2015.
4. Gestion financi  re et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
  - 4.2 Adoption des  tats financiers du mois de mars 2015;
  - 4.3 Acceptation de l' tat comparatif des revenus et des d  penses du pr  sent exercice et de l'exercice pr  c  dent;
  - 4.4 Mandater un auditeur externe afin de compl  ter le formulaire de d  claration du co  t net de la collecte s  lective de mati  res recyclables pour les organismes municipaux;
  - 4.5 Mandater un v  rificateur externe pour la reddition de comptes – programme d'aide   l'entretien du r  seau routier local;
  - 4.6 Achat d'un ordinateur de bureau;
  - 4.7 Formation d'un comit   de s  lection pour l'embauche d'un(e)  tudiant(e).
5. Am  nagement et urbanisme
  - 5.1 Demande d'une d  rogation mineure – 143, chemin St-Denis;
  - 5.2 Formation sur l'insalubrit   des b  timents.
6. Voirie
  - 6.1 Signature d'un protocole d'entente avec le MTQ;
  - 6.2 Achat d'une garantie prolong  e – Inter Outaouais Inc.;
  - 6.3 Achat d'asphalte.
7. S  curit   publique
  - 7.1 Achat d'un bateau pour sauvetage nautique;
  - 7.2 Demande d'intervention en mati  re de risques  lev  s et tr  s  lev  s en s  curit   incendie.
8. Hygi  ne du milieu
  - 8.1 Achat de bacs roulants;
  - 8.2 Location de toilettes chimiques;
  - 8.3 R  alisation d'un plan d'intervention pour le r  seau d'aqueduc.
9. Varia
10. P  riode de questions
11. Fermeture de la s  ance

15-05-67

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 MAI 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

15-05-68

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
7 AVRIL 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 7 avril 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-05-69

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-04 DES COMPTES  
PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois d'avril 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-04 totalisant une somme de **99 349,58 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	<b>39 959,83 \$</b>
- Déboursés par chèque :	<b>5 921,78 \$</b>
- Déboursés par prélèvement :	<b>22 647,02 \$</b>
- Salaires :	<b>30 820,95 \$</b>

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

15-05-70

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2015**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de mars 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

15-05-71

**POUR ACCEPTER L'ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DES  
DÉPENSES DU PRÉSENT EXERCICE ET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT**

ATTENDU QUE l'article 176.4 du Code municipal du Québec stipule qu'un état comparatif des revenus et des dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci, doit être déposé semestriellement (deux fois par année) lors d'une séance du conseil;

ATTENDU QUE la directrice générale dépose au conseil, pour approbation, cet état comparatif pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014 et 2015;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2014 et 2015.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-72**

**MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE AFIN DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE DÉCLARATION DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES ORGANISMES MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la directrice générale doit transmettre à RECYC-QUÉBEC sur le portail municipal GMR les données de la collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2014;

ATTENDU QU'un auditeur externe doit préparer un rapport comprenant le formulaire de déclaration « Coût net de la collecte sélective de matières recyclables » ainsi que l'annexe « Municipalités pour lesquelles l'organisme municipal a compétence en matière de collecte de matières recyclables »;

ATTENDU QUE la directrice générale doit joindre le rapport de l'auditeur aux données municipales sur le portail municipal GMR de RECYC-QUÉBEC;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables agréés Marcil Lavallée afin de compléter le rapport de l'auditeur externe comprenant le formulaire de déclaration du coût net de la collecte sélective de matières recyclables et l'annexe.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-73**

**MANDATER UN VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR LA REDDITION DE COMPTES - PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministre des Transports a versé une compensation de 75 604 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2014;

ATTENDU QU'un vérificateur externe doit attester l'usage des compensations reçues en complétant l'Annexe B fournie par le ministère ou un rapport spécial de vérification externe conforme au libellé recommandé au Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme de comptables Marcil Lavallée, comme vérificateur externe afin d'effectuer la reddition de comptes relative au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour la période prenant fin le 31 décembre 2014.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-74**

**ACHAT D'UN ORDINATEUR DE BUREAU**

ATTENDU QU'un des quatre (4) ordinateurs des bureaux administratifs doit être remplacé;

ATTENDU QUE l'installation d'un antivirus efficace est nécessaire afin de protéger les équipements informatiques et les données de la Municipalité;

ATTENDU la soumission de PG Solutions au montant de 2 705,00 \$ plus taxes applicables pour l'ordinateur et les licences Windows et PG Megagest;

ATTENDU la soumission de PG Solutions au montant de 490,00 \$ pour l'installation d'un antivirus sur cinq (5) postes informatiques pour une durée de trois ans;

ATTENDU QU'il est nécessaire de retirer les virus et pourriels sur les autres postes de travail;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'un ordinateur incluant les licences Windows et PG Megagest requises ainsi que cinq (5) licences d'antivirus pour une somme de 3 195,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QU'un montant de 1 000,00 \$ soit prévu en travaux excédentaires pour le nettoyage des postes actuels;

ET QUE cette somme soit affectée aux surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-75**

**FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'EMBAUCHE D'UN(E) ÉTUDIANT(E)**

ATTENDU la résolution numéro 15-01-08 concernant la demande de subvention faite à Emploi d'été Canada pour l'embauche de deux (2) étudiants pour la période estivale 2015;

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada a accepté notre demande pour l'embauche d'un étudiant (e);

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE les personnes suivantes forment le comité de sélection pour l'embauche de l'étudiant(e): 1 conseiller du comité d'administration, madame la conseillère Sandra Dicaire, 1 conseiller du comité de la voirie, monsieur le conseiller Roger Laurent ainsi que le l'inspecteur municipal en voirie, monsieur Pierre Thibault ;

DE PLUS ce comité est autorisé à effectuer des entrevues et de faire l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour la période estivale 2015 soit 320 heures au taux horaire de 10,55 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-76**

**DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE – 143, CHEMIN SAINT-DENIS**

ATTENDU QUE le propriétaire du 143, chemin Saint-Denis a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'empiètement de son garage dans la marge avant ainsi qu'un empiètement dans l'emprise de la voie publique contrevenant ainsi à notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la construction dudit garage date de 1958;

ATTENDU QUE lors de la construction il n'y avait aucun chemin pouvant faire office de repère relativement aux marges de construction;

ATTENDU QUE le prolongement du chemin Saint-Denis fut effectué après ladite construction;

ATTENDU QUE la présence du garage ne pose aucune problématique lors de l'entretien des chemins;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 15 avril 2015 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure du propriétaire au 143, chemin Saint-Denis.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-77**

**FORMATION SUR L'INSALUBRITÉ DES BÂTIMENTS**

ATTENDU la formation sur l'insalubrité des bâtiments offerte par la Corporation des officiers municipaux en bâtiments et en environnement du Québec (COMBEQ) les 15 et 16 octobre 2015 à St-Jérôme;

ATTENDU QUE cette formation est pertinente pour le travail de l'inspectrice en bâtiments et en environnement;

ATTENDU QUE cette formation fournira des outils nécessaires pour le traitement des diverses demandes en insalubrité;

ATTENDU QUE cette formation est offerte au coût de 505,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE l'inspectrice en bâtiments et en environnement soit autorisée à suivre cette formation;

ET QUE ce conseil décrète une dépense de 505,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE les frais de déplacement et de repas de la participante soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-78**

**CONTRAT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)  
POUR LE DÉNEIGEMENT DE LA ROUTE 309**

ATTENDU QUE la résolution portant le numéro 14-06-100 par laquelle la Municipalité signait un protocole d'entente avec le MTQ pour déneigement de la route 309;

ATTENDU QUE le conseil désire revoir les modalités de l'entente;

ATTENDU QUE le MTQ nous a fait parvenir une nouvelle entente incluant les modifications demandées;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil adhère au nouveau protocole d'entente en acheminant une copie de cette résolution aux bureaux du MTQ;

ET QUE ce conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ledit protocole d'entente pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-79**

**ACHAT D'UNE GARANTIE PROLONGÉE – INTER OUTAOUAIS INC**

ATTENDU la soumission reçue d'Inter Outaouais pour l'achat d'une garantie prolongée pour le groupe moteur et AFT pollution au montant de 5 500,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU le crédit de 6 706,78 \$ que la Municipalité détient avec ce fournisseur;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE le conseil autorise l'achat d'une garantie prolongée de 60 mois, 320 000 km ou 7 200 heures au montant de 5 500,00 \$ plus les taxes applicables pour le groupe moteur et AFT pollution.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-80**

**ACHAT D'ASPHALTE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspecteur municipal à acheter, pendant toute la saison estivale, de l'asphalte pour la réfection des chemins municipaux pour un montant maximum de 4 750,00 \$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-81**

**ACHAT D'UN BATEAU – SAUVETAGE NAUTIQUE**

ATTENDU l'affichage public de la Ville d'Otterburn Park pour la vente d'un bateau de marque Zodiac 1996 incluant les équipements de sauvetages nautiques, moteur et remorque au prix de 4 000,00 \$;

ATTENDU QUE le directeur du Service des Incendies et un pompier volontaire se sont déplacés afin d'inspecter les équipements;

ATTENDU QUE le Comité intermunicipal en sécurité incendie recommande de procéder à l'achat;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-des-Bois et de Bowman ont déterminé que l'achat serait effectué au prorata des fiches foncières taxables de deux municipalités;

ATTENDU QUE les conseils municipaux de Val-des-Bois et de Bowman ont déterminé que des frais de gestions de 4 % du prix net de l'achat seront facturés à la municipalité de Bowman;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale a procédé à l'achat du bateau Zodiac 1996 et les équipements mentionnés ci-haut au coût de 4 000,00 \$;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à enregistrer la remorque, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, au nom de la municipalité de Val-des-Bois;

ET QUE cette somme soit affectée aux surplus accumulés non affectés.

Adoptée à l'unanimité.

**15-05-82**

**DEMANDE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE RISQUES ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS EN SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a déclaré sa compétence en matière de prévention des incendies pour les risques incendies élevés et très élevés et qu'elle a adopté à cet effet le règlement 124-2011;

ATTENDU QUE depuis 2012, des inspections ont été effectuées par les techniciens en prévention des incendies de la MRC, des bâtiments représentant un risque élevés et très élevés d'incendie sur le territoire de la MRC de Papineau afin de s'assurer du respect du Règlement 124-2011 concernant l'application de la compétence de la MRC à l'égard des risques élevés et très élevés ;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires de bâtiments ne respectent pas toujours les obligations prévues à ladite réglementation et ce malgré plusieurs interventions effectuées par la MRC;

ATTENDU QUE les propriétaires concernés ont eu tous les détails requis pour se conformer à ladite réglementation et que les municipalités s'inquiètent des dommages qui pourraient être causés aux biens et aux personnes en cas de sinistre;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a comme rôle l'application de la réglementation affectant lesdits bâtiments en matière de sécurité incendie relevant particulièrement du Code national de prévention des incendies et du Code national du bâtiment;

ATTENDU QU'une réglementation uniforme régionale permettra au coordonnateur à la sécurité publique une gestion plus efficace des dossiers, spécifiquement les cas de nouvelles construction, la rénovation et le changement d'usage de ces bâtiments, permettant ainsi d'éviter les situations conflictuelles de son application;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est dans un processus de révision du schéma d'aménagement et développement;

ATTENDU QUE le document complémentaire du schéma d'aménagement et développement prévoit les règles générales et les normes minimales dont doivent tenir compte les municipalités locales dans leurs règlements d'urbanisme, de sorte que l'on s'assure que les terrains et les constructions seront conçus et utilisés conformément à l'intérêt public et contribuent à l'atteinte des objectifs ainsi qu'une cohérence et une harmonisation de ses règlements d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il serait approprié que les dispositions réglementaires en matière de sécurité incendie soient inscrites au schéma d'aménagement et de développement et que leurs introductions à brève échéance ne mettent pas en cause son adoption à court terme;

ATTENDU QUE certains dossiers problématiques sur notre territoire nous amènent à soulever l'importance de la concordance réglementaire au niveau régional;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appuie les revendications d'autres municipalités de la MRC de Papineau en rapport au suivi des risques élevés et très élevés en incendie;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois sollicite la MRC de Papineau d'organiser la tenue d'une rencontre à court terme sur le sujet d'une réglementation applicable relative aux bâtiments considérés à risques élevés et très élevés au sens de son schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie;

ET QUE lors de cette rencontre, soient convoqués le coordonnateur à la sécurité publique, le directeur du service d'aménagement du territoire, les officiers municipaux en bâtiment et en environnement et les directeurs généraux;

ET QUE les propositions de dispositions réglementaires résultant de cette rencontre et des échanges entre ses participants soient introduites dans la version finale du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau dans le but d'assurer une application uniforme de celles-ci sur son territoire.

ET QUE cette résolution soit transmise à la MRC de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

#### **15-05-83**

#### **ACHAT DE BACS ROULANTS**

ATTENDU la soumission de la compagnie Gestion USD Inc. au montant de 4 411,82 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 41 bacs verts de 360 litres pour les ordures et de 4 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 4 411,82 \$ taxes et livraison incluses pour l'achat de 41 bacs verts de 360 litres pour les ordures ménagères et de 4 bacs bleus de 360 litres pour le recyclage de la compagnie Gestion USD Inc.;

DE PLUS le prix de revente des bacs verts sera de 89,35 \$ et de 91,44 \$ pour les bacs bleus.

Adoptée à l'unanimité.

#### **15-05-84**

#### **LOCATION DE TOILETTES CHIMIQUES**

ATTENDU QUE ce conseil désire installer une toilette chimique dans le parc municipal, au débarcadère du pont de fer et au débarcadère du Lac de l'Argile pour la période allant du 14 mai au 14 octobre 2015;

ATTENDU la soumission de Épursol au montant de 145,00 \$ par mois plus taxes pour la location et l'entretien hebdomadaire d'une toilette chimique;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission d'Épursol au montant de 435,00 \$ par mois plus taxes pour la location de trois toilettes chimiques pour la période du 14 mai au 14 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité.



15-05-85

**OFFRE DE SERVICE CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UN PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

ATTENDU QUE dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) l'élaboration d'un plan d'intervention sera exigée avec toute demande de subvention pour les conduites d'eau potable;

ATTENDU l'offre de service au montant de 16 500,00 \$ plus taxes applicables de la firme CIMA+ pour la réalisation d'un tel plan;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate la firme CIMA+ pour la réalisation du plan d'intervention pour nos conduites d'eau potable;

ET QUE cette somme soit affectée aux surplus accumulés non affecté et au seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales tel que requis dans le cadre du programme TECQ.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

15-05-86

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 52)**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....  
**Daniel Rochon, maire**

.....  
**Anik Morin, secrétaire-trésorière**

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**